

Invitation à une activité de formation continue



Titre : L'intelligence artificielle dans le domaine médical
- Les Demandes anticipées d'AMM

No d'activité : 92798

Date : vendredi le 17 janvier 2025

Lieu : Hôtel Alt Quartier Dix30

Coordonnées : 6500, boul. de Rome
Brossard
Salon Rouge

Objectifs

L'intelligence artificielle dans le domaine médical

À la fin de la présentation le participant sera apte à:

- Définir les concepts fondamentaux de l'intelligence artificielle et expliquer leur pertinence dans le domaine médical.
- Analyser le rôle et le fonctionnement des scribes IA dans la pratique médicale quotidienne.
- Évaluer les avantages et les limites de l'utilisation des scribes IA dans la documentation médicale.
- Identifier les principales applications actuelles et émergentes de l'IA en santé, au-delà des scribes IA.
- Discuter des implications éthiques et pratiques de l'intégration de l'IA dans les soins de santé.
- Anticiper les évolutions futures de l'IA en médecine et leurs impacts potentiels sur la pratique des médecins de famille.

Les demandes anticipées d'AMM et les soins de fin de vie

À la fin de la présentation le participant sera apte à:

- Distinguer les notions se rapportant aux directives médicales anticipées (DMA), à la sédation palliative continue et à l'aide médicale à mourir (AMM)
- Résumer le continuum des soins de fin de vie
- Prendre connaissance du fonctionnement des demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM)
- S'approprier le formulaire de DAAMM

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2025-01-17	13:00	14:30	Conférence	L'intelligence artificielle dans le domaine médical	Dr Samuel Gareau-Lajoie, MD, FCMF
2025-01-17	14:30	14:45	Pause/Repas		
2025-01-17	14:45	16:15	Conférence	Les demandes anticipées d'AMM et les soins de fin de vie	Mme Josée Poissant, BAA maîtrise en éthique appliquée et Dr Richard Dumouchel, omnipraticien

ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL SEULEMENT

Aucun lunch ne sera servi - Une pause café à 14 h 30

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à cette activité, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité à 50 participants.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % du total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de CoeurWay - AMORSL

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.